

# Charte d'organisation du Club Vedette France

L'organisation et le fonctionnement du Club s'appuient sur le **Bureau** constitué de **membres élus** par l'Assemblée Générale, sur les **responsables nationaux d'activités et services** et sur les **coordinateurs régionaux**.

Les élus, les responsables nationaux et les coordinateurs régionaux constituent le **Conseil des animateurs**.

## Le Bureau (les élus)

Suivant les statuts, les élus sont au nombre de 10 maximum et constituent ce que l'on nomme le Bureau

**Le Bureau est l'entité responsable de la bonne gestion du Club devant l'Assemblée Générale des membres.** Il définit la politique générale et pilote sa mise en œuvre auprès des responsables nationaux et des coordinateurs régionaux.

**Il doit assurer toutes les fonctions "régaliennes".**

- Ces fonctions "régaliennes" correspondent aux postes traditionnels de Président, Vice-président(s), Secrétaire Général, Trésorier et autres postes nécessaires à la bonne mise en œuvre de la politique générale.
- Des "référénts" dans certains domaines d'activité peuvent être désignés lorsque jugé nécessaire. Le rôle du référent est de s'assurer pour le compte du Bureau que l'activité est menée conformément aux décisions prises. Le référent a également pour mission de promouvoir de nouvelles activités, de contribuer à la recherche des membres susceptibles de remplacer les responsables en place souhaitant arrêter, de procurer une assistance à la demande aux responsables, d'inciter les responsables à remplir leurs missions. Le référent n'a pas vocation à se substituer au responsable désigné d'une activité ni à piloter le responsable.
- Dans ce cadre, le Secrétaire Général est le référent pour ce qui concerne les activités de secrétariat confiées à des responsables nationaux.
- D'autres référents peuvent être désignés par exemple pour les expositions et salons, les sorties nationales, l'animation régionale, la communication, la technique, ...

**Le Bureau doit se réunir** à fréquence raisonnable (trimestrielle) pour assurer une cohérence et une implication permanentes entre tous les élus. Entre les réunions, tous les élus doivent travailler collégialement sur tous les sujets. Chacun doit être destinataire des échanges au sein du Bureau et contribuer aux prises de décision. Ces échanges de travail doivent rester internes au Bureau dont chaque membre est soumis à un devoir de réserve.

## Le Bureau est responsable

Le Bureau est solidairement responsable : des statuts et de leur respect, de la gestion administrative et budgétaire, de la politique générale, du développement et de la communication (interne et externe). Chaque membre du Bureau se doit de soutenir son Président collégialement élu.

Le Bureau rend compte aux membres tout au long de l'année via Chromes et 8 Cylindres et en particulier lors des Assemblées Générales.

C'est essentiellement le Bureau qui échange institutionnellement avec l'extérieur : FFVE, autres clubs, médias, et aussi Administration française, banque, assurance. Toute communication externe doit rester sous son contrôle.

## Le Bureau décide

Il prend les décisions impliquant la vie du Club ou assume celles qu'il délègue,

Il nomme les responsables nationaux et les coordinateurs régionaux,

Il décide et gère les investissements,

Il prépare et contrôle les budgets,

Il définit les fonctions des différents responsables et leur degré de délégation,

Il décide des actions générales telles que sorties nationales, grands salons et expositions, gestion des pièces, etc.

## Le Bureau contrôle et arbitre

Les arbitrages sont essentiellement budgétaires, mais aussi humains en cas de conflits internes (nous avons trop connu cela) ou en cas d'incompétence ou d'inefficacité de certains animateurs (malheureusement nous avons aussi connu cela, par exemple des responsables régionaux n'organisant jamais rien)

Le Bureau veille à maintenir chaque animateur dans le rôle qui lui a été attribué et à assurer une harmonie entre les animateurs en accord avec la politique générale définie. Les contrôles et arbitrages devront se faire dans une ambiance conviviale basée sur l'échange constructif et le respect de chacun.

## Le Bureau délègue

Le Bureau délègue la réalisation des activités décidées aux responsables nationaux et aux coordinateurs régionaux (voir ci-après).

Le Bureau délègue au Conseil des animateurs une part importante de ses prérogatives et prises de décision (voir ci-après).

## Le Conseil des animateurs

Les élus, les responsables nationaux d'activités et services et les coordinateurs régionaux constituent le Conseil des animateurs.

**Le Conseil agit par délégation du Bureau** pour élaborer à la demande de ce dernier la politique générale du Club et approuver les propositions techniques et budgétaires ainsi que les rapports d'activité provenant des animateurs dans le cadre de leurs missions.

Toutefois, le Bureau étant la seule entité responsable devant l'Assemblée Générale au titre des Statuts, les orientations et décisions prises par le Conseil ne sont valides que si la majorité des élus s'exprimant est atteinte.

**Le Conseil se réunit une fois l'an** et peut être consulté à tout moment par écrit par le Secrétaire Général ou le Président.

## Les responsables nationaux d'activités et services

Les activités et services, fonctions bien souvent les plus visibles et les plus utiles aux membres, tels que les pièces et refabrications, la revue, la documentation, etc. sont tenus par des membres volontaires, indifféremment élus ou non élus, mais toujours désignés avec l'aval du Bureau, conformément aux statuts. Ces activités et services sont encadrés par la politique définie par le Bureau.

Afin de libérer l'initiative, les responsables nationaux d'activités et services reçoivent du Bureau délégation de la pleine responsabilité technique et budgétaire de leurs activités, dès lors que les objectifs techniques et budgétaires proposés ont été approuvés par le Bureau. En contrepartie de cette délégation forte, ils doivent rendre compte auprès du Bureau et assurer un retour d'informations de leurs actions et résultats au Bureau, notamment à chaque événement pouvant conduire à une mise en cause des objectifs techniques ou budgétaires ou de délais, et en tout état de cause à minima annuellement dans le cadre de la réunion du Conseil des animateurs et en fin d'opération.

## Les coordinateurs régionaux

Comme les responsables nationaux ce sont des volontaires bénévoles, indifféremment élus ou non élus, préférentiellement choisis par les membres de leur région, dont la désignation est officialisée par le Bureau.

Ces animateurs sont les interlocuteurs naturels et privilégiés des membres de leurs régions respectives et représentent localement le Club dans toutes ses activités tant externes (clubs régionaux, collectivités territoriales, medias) qu'internes (adhérents).

Chaque coordinateur peut s'organiser et prendre des initiatives dans le cadre des statuts du Club et des décisions du Bureau, mais il doit proposer et faire approuver par le Bureau son programme d'action et son budget prévisionnel correspondant, puis rendre compte de sa réalisation.